



Education International
Internationale de l'Éducation
Internacional de la Educación
Bildungsinternationale



CSEE – Comité syndical européen de l'éducation
Internationale de l'Éducation – Région européenne

Président
Larry FLANAGAN

Vice-président-e-s
Odile CORDELIER
Andreas KELLER
Trudy KERPERIEN
Dorte LANGE
Branimir STRUKELJ

Trésorière
Joan DONEGAN

Directrice européenne
Susan FLOCKEN

ETUCE-CSEE
Boulevard Bischoffsheim 15
1000 Brussels | BELGIUM
secretariat@csee-etuce.org
+32 2 224 06 92

Position du CSEE concernant l'impact de ChatGPT et d'autres systèmes d'intelligence artificielle générative sur la profession enseignante

Adoptée par le Comité du CSEE le 21 mars 2023

Au cours des premiers mois de 2023, un nouvel outil d'intelligence artificielle, le chatbot ChatGPT, a suscité un vif débat au sein du secteur de l'éducation. Lancé sur le marché en novembre 2022 par la société OpenAI, ChatGPT est un prototype d'agent conversationnel pour l'apprentissage assisté, capable d'interagir avec les utilisateur-ric-e-s en générant des textes comparables à ceux produits par les êtres humains dans 95 langues. L'acronyme « GPT » signifie « Generative Pre-trained Transformer ». En d'autres termes, le modèle conversationnel a été préformé à partir d'un vaste ensemble de données textuelles et certains langages de programmation. Sur la base des données qu'il reçoit, ChatGPT peut engager une conversation avec les utilisateur-ric-e-s et produire des phrases cohérentes. ChatGPT peut également écrire dans différents langages de programmation (par exemple, Python, JavaScript C ++, etc.). En accès libre actuellement, ChatGPT a immédiatement suscité le débat sur la tricherie et l'évaluation des élèves, certains établissements scolaires ayant interdit l'utilisation de cet outil. En tant que représentant de 11 millions de professionnel-le-s de l'éducation à travers l'Europe, le CSEE se déclare inquiet face aux opportunités et aux problèmes que représentent ChatGPT et d'autres modèles d'intelligence artificielle générative pour les enseignant-e-s, les universitaires, les chercheur-euse-s et les personnels de l'éducation, et leurs conditions de travail.

Faisant suite à la [Résolution du CSEE sur l'intelligence artificielle \(2021\)](#), et en vertu des politiques des syndicats de l'enseignement relatives à l'intelligence artificielle et à la numérisation au niveau européen, le Comité syndical européen de l'éducation (CSEE)* :

- Demande instamment aux établissements scolaires et aux autorités éducatives aux niveaux local, national et européen d'**engager sérieusement un dialogue social concret avec les personnels de l'éducation et les syndicats de l'enseignement**, afin d'évaluer l'impact des outils d'intelligence artificielle générative, tels que ChatGPT, sur les **conditions de travail** des enseignant-e-s, des universitaires, des chercheur-euse-s et des personnels de l'éducation.



- Appelle les gouvernements et les autorités éducatives à **intégrer les modèles d'intelligence artificielle générative, tels que ChatGPT, dans le champ d'application de leurs réglementations existantes et futures** régissant l'utilisation de l'intelligence artificielle.
- Déclare, avec la plus vive inquiétude, que les outils d'intelligence artificielle générative, tels que ChatGPT, ne feront que multiplier les violations de la **propriété intellectuelle des enseignant-e-s**, des universitaires et des chercheur-euse-s, en raison des incertitudes entourant la légitimité des données utilisées pour former ces systèmes d'IA et de l'absence de références fiables. À cet égard, la réglementation de l'IA, notamment la prochaine législation de l'UE sur l'intelligence artificielle, doit inclure l'obligation pour les développeurs de déclarer que les données utilisées pour former leurs systèmes d'IA ont été obtenues légalement. Par ailleurs, les développeurs d'IA doivent être tenus responsables de toute violation du droit d'auteur dans le cadre des législations nationales et européennes sur le droit d'auteur. Enfin, les systèmes d'intelligence artificielle générative doivent renforcer leurs garanties en matière de droit d'auteur, notamment en améliorant les systèmes de référence et en supprimant en temps opportun tout contenu portant atteinte au droit de propriété intellectuelle.
- Demande que **la formation initiale et le développement professionnel continu** puissent permettre aux enseignant-e-s, aux universitaires et aux personnels de l'éducation d'acquérir les compétences nécessaires pour appréhender les opportunités et les défis liés à l'intelligence artificielle, tant dans le cadre de leurs conditions de travail que dans leurs pédagogies éducatives. Une telle formation doit être facilement accessible, gratuite, organisée durant les heures de travail et régulièrement mise à jour pour répondre aux besoins des personnels de l'éducation.
- Appelle les gouvernements et les autorités éducatives à **se montrer plus ouverts à la discussion avec les syndicats de l'enseignement à propos de l'impact des systèmes d'intelligence artificielle**, tels que ChatGPT, sur les **conditions de travail** des enseignant-e-s, des universitaires, des chercheur-euse-s et des personnels de l'éducation, ainsi que sur **l'attrait et le statut de la profession enseignante**. Il importe de prendre des initiatives spécifiques impliquant les syndicats de l'enseignement, dans le cadre du Dialogue social sectoriel européen pour l'éducation (DSSEE) et de la Méthode ouverte de coordination pour l'éducation et la formation.

Le CSEE continuera à suivre de près l'évolution de l'intelligence artificielle dans le secteur de l'éducation et à soutenir ses organisations membres, afin de garantir que les technologies numériques, notamment les systèmes d'IA, soient mises en œuvre au profit de l'éducation de qualité et puissent répondre aux besoins professionnels des enseignant-e-s, des universitaires et des personnels de l'éducation.

** Le Comité syndical européen de l'éducation (CSEE) représente 127 syndicats de l'enseignement, soit 11 millions d'enseignant-e-s, répartis dans 51 pays européens. Le CSEE est un partenaire social du secteur de l'éducation au niveau de l'UE et une fédération syndicale européenne affiliée à la CES, la Confédération européenne des syndicats. Le CSEE est la région européenne de l'Internationale de l'Éducation, la fédération syndicale mondiale de l'éducation.*